REPUBLIQUE DU SENEGAL



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES UNIVERSITES ET DES CUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (INSEPS)

Monographie de fin de formation

Thème :

REDYNAMISATION DU SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE AU TOGO

Présentée et soutenue par : M ADOLEHOUME Agboka Kokou Sous la direction de

M Michel DIOUF

Inspecteur Principal Jeunesse et Sports

Professeur à l'INSEPS

« PROMOTION 2008-2010 »

DEDICACES

A MA FILLE CHÉRIE BELLA GÉNEVIÈVE ADOLEHOUME

ET À SA MAMAN ABLA AMEGNIGNON

VOUS AVEZ ÉTÉ TOUT ...

MALGRÉ TOUT...

MERCI POUR VOTRE ATTENTION, VOTRE SOUTIEN CONSTANT, VOTRE PATIENCE, VOTRE FIDÉLITÉ, VOTRE COURAGE....

QUE CE TRAVAIL VOUS SERVE D'EXEMPLE,

ET SACHEZ QUE LORSQU'ON VEUT, ON PEUT...

A TOI MÈRE CHÉRIE,

A TOI, FEU PÈRE:

VOUS VOUS ÊTES, CHACUN À SA MANIÈRE, «SACRIFIÉS» POUR QUE AGBOKA SOIT AUJOURD'HUI...

TOUTE MA RECONNAISSANCE.

REMERCIEMENTS

Nous tenons tout d'abord à remercier solennellement tous les Professeurs qui interviennent à l'INSEPS dans la formation des élèves inspecteurs. Notre gratitude va également à l'endroit :

- du Ministère des Sports et des Loisirs du Togo,
- du Secrétariat Général du Ministère des Sports et des Loisirs du Togo,
- de la Direction des Sports Scolaires et Universitaires,
- de Monsieur DJOKOUI Ayewoubo, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports,
- de mon frère Amakoe Patrice ADOLEHOUME, Docteur en économie de Transports aériens à Paris.
- de Monsieur Kodjovi AGOPOME, Directeur du CIAD,

pour leurs précieux conseils et actions diverses.

A tous, ma profonde reconnaissance.

DEFINITIONS DES SIGLES ET ABREVIATIONS

EPS Education Physique et Sportive

DISSU Direction du Sport Scolaire et Universitaire

INJS Institut National de la Jeunesse et des Sports

OSSUT Office du Sport Scolaire et Universitaire du Togo

UASSU Union des Associations Sportives Scolaires et

Universitaires

DEP Direction de l'Education Physique

APS Activités Physiques et Sportives

DEFINITIONS DES CONCEPTS

<u>Compétition</u>: Selon le dictionnaire notre temps, recherche

simulaire d'un même but, d'une même réussite.

Sport: match, épreuve.

<u>**Détente**</u>: Brusque effort musculaire, produisant un mouvement

rapide. Détente sèche de la jambe d'appel d'un sauteur.

Sport: Activité physique qui a pour but la compétition.

Loisir: Temps pendant lequel, on est astreint à aucune tâche.

Des moments de loisir.

Education physique : Pratique d'exercices physiques appropriés au

développement harmonieux du corps humain

SOMMAIRE

IN	TRODUCTION	7
<u>Pr</u>	emière Partie : Le Sport Scolaire et Universitaire au Togo	10
I-	APERCU HISTORIQUE DU SPORT SCOLAIRE AU TOGO	11
	1.1– L'avènement du Sport Scolaire au Togo	11
	1.2- Changement d'appellation de l'organisation.	12
II-	MISSION ET OBJECTIFS DU SPORT SCOLAIRE ET	
	UNIVERSITAIRE	13
	2.1– Mission	13
	2.2– Objectifs	13
	2.2.1. Objectifs généraux	13
	2.2.1.1. Le contrôle des statuts et du fonctionnement des associations.	13
	2.2.1.2. La propagande.	14
	2.2.1.3. L'organisation des épreuves sportives	14
	2.2.2. Objectifs spécifiques	14
	2.2.3 Bilan du sport scolaire et universitaire.	15
	2.3- Présentation	15
	2.3.1- Facteurs politiques et administratifs.	15
	2.3.2- Facteurs socio-culturels.	16
	2.3.3- Problèmes fondamentaux du sport scolaire et universitaire au Togo	17
	2.3.3.1- Insuffisance des moyens matériels.	17
	2.3.3.2- Problèmes des moyens humains	18
	2.3.3.3- Problèmes de moyens financiers	18
	2.3.3.4 - Inadaptation et manque des infrastructures sportives.	18
	2.3.3.5 - Inefficacité de la structure administrative	18
	2.3.3.5.1- Les Chefs d'établissements	19
	2.3.3.5.2- Les enseignants d'EPS	19
	2.3.3.5.3- Les élèves étudiants	19
	2.3.3.5.4- Les parents d'élèves	20

<u>Deuxième partie</u> : Stratégies et propositions d'actions				
I STRATEGIES POUR LA REDYNAMISATION DU SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE AU TOGO	23			
 1.1- Les structures administratives de gestion 1.2 Nécessité d'une Direction du Sport scolaire et universitaire (DISSU) 1.2.1 Mission et Attribution de la D.I.S.S.U. 1.2.2 Organisation et fonctionnement de la DISSU 1.2.3 Type de rapport entre la Direction du Sport Scolaire et Universitaire et la Direction de l'Education physique et sportive. 	23 24 24 25 26			
II - PROPOSITIONS D'ACTIONS POUR L'ORGANISATION DES COMPETITIONS SCOLAIRES.	27			
2.1. – La création de secteurs de développement sportif dans les Inspections des Sports et des Loisirs.	27			
2.2. – La récompense des Athlètes	28			
2.2.1. – Les objectifs des récompenses	28			
2.2.2. – Les récompenses	28			
2.2.2.1. – Au niveau des établissements	28			
2.2.2.2. – Au niveau de la DISSU	28			
2.3. – Une politique de recrutement : démarche à suivre, section sports-études	29			
2.4. – Programmation des activités sportives de la DISSU	31			
2.4.1. – Programme quinquennal de la DISSU	31			
2.4.1.1. – L'année 2010 – 2011	31			
2.4.1.2.– L'année 2011-2012 2.4.1.3. – L'année 2012-2013	32 32			
2.4.1.4. – L'année 2013 – 2014	32			
2.4.1.5. – L'année 2014-2015	32			
2.4.2. – Les avantages de ce programme	32			
CONCLUSION GENERALE	33			
ANNEXES	35			
BIBLIOGRAPHIE	38			

INTRODUCTION

Outre les études supérieures qui confèrent des connaissances nécessaires aux élèves et aux étudiants pour qu'ils deviennent des cadres de leur pays, les activités sportives ont aussi une place non négligeable dans la construction de la nation.

L'histoire des activités physiques et sportives remonte à des temps immémoriaux. Leurs pratiques sont notables et leurs significations culturelles différentes ; mais on constate toutefois une évolution dans les intentions et dans la signification des pratiques.

Pour les uns, l'activité physique et sportive est un besoin instinctif; pour les autres, elle fait aussi partie intégrante d'un savoir-faire, et d'un savoir-vivre, d'une éducation, d'une culture. Ainsi a-t-on noté à travers les âges, plusieurs conceptions dans la pratique sportive. Aujourd'hui, le sport est même devenu une entreprise. C'est même un truisme de le dire. Dans la société actuelle marquée par la globalisation, il est un véritable mouvement social qui, comme le souligne Jacques ROOGE, Président du Comité International Olympique (CIO), « a le pouvoir d'offrir à toutes les générations, et en particulier aux jeunes, la chance de mener non seulement une vie plus saine, plus équilibrée, mais aussi une vie meilleure, une vie qui a plus de sens ». Cela pose alors un certain nombre de défis, voire un questionnement quasi existentiel qui interpellent la Jeunesse.

Les vertus de la pratique sportive sont reconnues aussi par l'Etat Togolais. C'est pour cette raison qu'il a mis en œuvre une politique de développement des activités physiques et sportives pour la formation et l'éducation des jeunes.

Quand on procède aujourd'hui au bilan du sport scolaire et universitaire au Togo, on peut remarquer qu'il est en pleine crise car les acteurs immédiats sont démotivés (Chefs d'établissement, Enseignants d'éducation physique et sportive).

Peut-on parler de la redynamisation du sport scolaire et universitaire si les acteurs immédiats n'ont plus d'engouement pour la chose ?

Quelle stratégie pourrait-on mettre en place pour redonner vie au sport en milieu scolaire et universitaire ?

L'objectif principal de ce travail consiste à définir les voies et moyens permettant une redynamisation du sport.

Pour notre part, la relance de cette activité guide notre réflexion en deux volets :

- D'abord, assurer un avenir radieux à la jeunesse à travers les principes pédagogiques qui visent la formation d'individus sains, équilibrés et épanouis dans toutes les dimensions : dimensions qui sont physiques, morales, intellectuelles, socio-culturelles, socio-affectives et esthétiques. A travers les contacts et les échanges qui s'effectuent pendant les compétitions scolaires et universitaires, les jeunes arrivent à se connaître et à fraterniser. La haine, la division, le mépris du prochain de telle ou telle région seront remplacés par l'amour et la volonté de s'unir et de coopérer pour une cohésion régionale ou/et nationale.

Par ailleurs, on dit souvent que la santé économique d'une nation dépend de la santé physique de son peuple.

La plupart des pays de grande renommée sportive ont mis l'accent sur le sport à l'école et à l'université. Nul ne doute en effet, que l'école constitue le milieu idéal, le cadre approprié ou naturellement se révèlent les jeunes talents sportifs. Notre pays en a fait l'expérience dans les années soixante – dix et quatre – vingt où l'ossature de nos équipes civiles et nationales était toute formée de scolaires et universitaires. Il s'en est performances honorables tant plan des sur le qu'international. Exemple : AGAZA de LOME – ARABE Contractors d'Egypte en finale de la Coupe d'Afrique des Clubs Champions de Football. Cela a été le fruit d'une organisation soutenue et continue des championnats scolaires et des échanges sportifs avec les pays voisins.

Il est donc aujourd'hui grand temps que la détection des talents reprenne à l'école et que ces derniers trouvent leur place dans les différents clubs pour un meilleur encadrement et un meilleur rendement. C'est la raison pour laquelle je préconise que c'est le moment de redynamiser l'organisation du championnat scolaire dans les différentes catégories.

Il s'agit ici de montrer, à la lumière de quelques expériences personnelles (et partagées avec d'autres collègues), comment, de manière rationnelle, nous pouvons relancer le sport scolaire et universitaire qui a toujours constitué la première source inépuisable de notre sport civil. Les grands champions Togolais ont souvent été des scolaires ou des universitaires ; les grandes équipes civiles togolaises des sports collectifs ont souvent bénéficié du savoir-faire des élèves et des étudiants.

C'est pourquoi nous avons choisi dans cette monographie de nous pencher sur le sport scolaire et universitaire. Nous proposons donc ce travail qui a pour objet, de montrer comment la redynamisation du Sport scolaire et universitaire peut aider à l'éducation et à la formation des jeunes, à la détection des futurs talents et au renforcement de nos clubs civils et de nos formations sportives nationales.

Dans une première partie, nous allons présenter un aperçu général sur la place et la mission du sport scolaire et universitaire, son avènement et ses objectifs. Nous allons analyser l'impact du sport scolaire et universitaire sur le plan organisationnel et sur le plan financier. Nous allons montrer comment redynamiser le sport scolaire et universitaire ou (alors) quelle politique adopter pour cette redynamisation et enfin, nous ferons des suggestions, des propositions concrètes en vue d'une véritable relance du Sport scolaire et universitaire.

PREMIERE PARTIE:

LE SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE AU TOGO.

Avant d'appréhender le problème des sports scolaires et universitaires, il est nécessaire de parler de la place et de la mission du sport scolaire et universitaire. Les sports scolaires et universitaires ont un rôle prépondérant voire indispensable au Togo et datent de la période coloniale.

I- <u>APERÇU HISTORIQUE DU SPORT SCOLAIRE AU TOGO</u> 1.2– L'avènement du Sport Scolaire au Togo

Il existe dans la société Togolaise une pratique très répandue des activités physiques et sportives (APS). Cette pratique est diversifiée et se donne des buts différents : sports, compétition, loisir, détente, expression corporelle, entretien physique etc....

Au Togo, l'éducation physique et sportive est une discipline intégrée à l'éducation générale ; c'est la raison pour laquelle les sports scolaires ont été intégrés à l'école depuis la période coloniale.

Déjà vers les années 1950, il existait une forme de compétitions scolaires initiée et organisée par les responsables de l'Education nationale.

Ces responsables de l'éducation nationale d'alors reconnaissaient que l'EPS a pour finalité de développer les capacités motrices de l'élève. A cette fin, elles sollicitent et développent les possibilités de chacun dans le domaine de l'efficacité motrice : vitesse, force, endurance, coordination, équilibre, souplesse etc...; les facultés perceptives permettant l'identification, la sélection et l'utilisation des informations nécessaires à la prise de décision dans l'action, la connaissance pratique et la maîtrise des réactions émotionnelles face à l'environnement physique et humain.

Autrement dit, l'EPS développe des habilités motrices pouvant être réinvesties dans diverses activités sportives, professionnelles ou de loisirs. Elle apprend à l'élève à évaluer les difficultés rencontrées, la présence et les effets de ses actions, la manière de progresser dans les tâches nouvelles.

En effet, l'institution du brevet sportif récompensait les élèves qui réalisaient une moyenne de 10 à l'issue des épreuves d'athlétisme en était une preuve. Ces compétitions suscitaient beaucoup d'enthousiasme auprès des élèves. Elles se limitaient seulement à quelques grands établissements et drainaient beaucoup de spectateurs.

Dans l'enseignement secondaire, les Autorités sportives du Togo d'alors, voulaient que l'organisation des compétitions scolaires soit à l'image de ce qui se faisait au Dahomey (actuel BENIN) à travers les relations sportives que l'ex-

Ecole Normale de Togoville entretenait avec le cours normal de Bohicon et le Collège Père AUPIAIS du Bénin et avec le Collège Normal d'Atakpamé (TOGO). Ainsi donc, ces relations sportives ont amené le frère Paul DELVDE, alors animateur sportif de l'Ecole Normale de Togoville et Monsieur Robert CHEVRON, Inspecteur des sports à expérimenter au Togo les compétitions sportives scolaires.

En effet, les compétitions scolaires qui ont vu le jour seront contrôlées désormais par un organisme officiel, l'OSSUT (Office du sport scolaire et universitaire du Togo) qui fut crée le 13 juillet 1956.

L'indépendance du Togo survenue le 27 Avril 1960 amena les pouvoirs publics à revoir les problèmes de l'EPS. La situation des premières années d'indépendance a été caractérisée par le recrutement des chargés de sports sans formation. Tout ceci bloquait toutes actions de développement. On pouvait donc noter le manque de rigueur dans l'enseignement de l'éducation physique et sportive et le manque d'intérêt pour le sport scolaire et universitaire.

1.2- Changement d'appellation de l'organisation.

Le début de chaque chose est toujours difficile. L'OSSUT a connu des changements au fil des ans. Ainsi en 1972, il devient ASSUT (Association des Sports Scolaires et Universitaires du Togo).

A partir de 1992, par les décrets numéro 92-019/PMRT portant attribution et organisation du Ministère de la Jeunesse des Sports et des Loisirs, la D.I.S.S.U. (Direction du Sport Scolaire et Universitaire) a été crée et est devenue une cellule administrative du Ministère.

Ces différents changements sont intervenus dans le souci de doter l'organisme d'une structure administrative et financière qui puisse être adaptée aux réalités du terrain mais hélas!

Dès 1975, des besoins croissants commençaient à se faire sentir sur le terrain. Il fallait doter l'enseignement d'une discipline encore mal connue et mal perçu par la plupart de la population Togolaise, réfractaire à cette discipline qu'elle considérait comme secondaire.

Malgré les oppositions ignorantes ou mal intentionnées, Monsieur Frititi VOULE, Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs d'alors proposa un arrêté ministériel créant l'INJS, établissement chargé entre autres, de former des cadres devant dispenser l'EPS dans les établissements scolaires. Ces cadres ont pour mission, outre l'enseignement, d'encadrer l'élite scolaire.

A l'heure actuelle, le nombre d'enseignants d'EPS dans les établissements publics sur toute l'étendue du territoire est de cent onze (111), un nombre insuffisant pour le TOGO alors que les établissements officiels sont au nombre de cinq cent trente et un (531). A part les établissements publics, les établissements de tous ordres sont au nombre de mille trente trois (1033). Il reste donc beaucoup à faire pour le Togo.

II- MISSION ET OBJECTIFS DU SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE 2.1- Mission

La Direction du Sport scolaire et universitaire (DISSU) a pour mission de promouvoir les compétitions sportives au niveau des établissements d'enseignement scolaire et universitaire en donnant la chance aux élèves et aux étudiants de pratiquer intensément les activités physiques et sportives. Ses actions se situent à différents niveaux.

2.2 Objectifs

2.2.1. Objectifs généraux

Les objectifs généraux englobent les points suivants :

2.2.1.1. <u>Le contrôle des statuts et du fonctionnement des associations.</u>

- La DISSU contrôle la régularité des statuts et le fonctionnement des associations sportives issues des établissements d'enseignement public et privé sur toute l'étendue du territoire.
- Elle s'occupe entre autres de la vérification de l'existence effective des statuts des associations issues des établissements scolaires de tous ordres et s'emploie à :
 - a- sensibiliser les établissements scolaires par tous les moyens (média, colloques, réunions, conférences, tables rondes), les autorités politiques et les parents d'élèves autour des problèmes et avantages de l'éducation physique et sportive à l'école,
 - b- œuvrer pour l'attribution des subventions spéciales aux écoles en la matière,
 - c- rendre obligatoire et de façon rigoureuse, la pratique sportive dans les collèges et lycées,

- d- créer et entretenir les infrastructures nécessaires dans tous les établissements d'enseignement et les doter de matériels sportifs
- e- mettre à la disposition des enseignants, une documentation bien fournie en EPS
- f- équiper les écoles, collèges et lycées de petites unités médicales.

2.2.1.2. La propagande.

La Direction du Sport Scolaire et Universitaire assure également la propagande en faveur de toutes les épreuves sportives ouvertes aux élèves de tous les établissements d'enseignement.

Elle encourage et favorise la pratique du plus grand nombre possible de disciplines olympiques utiles pour l'épanouissement des élèves.

2.2.1.3. L'organisation des épreuves sportives

La D.I.S.S.U. à chaque niveau assure l'organisation des épreuves sportives ayant un caractère de manifestation de masse, de compétitions régionales, nationales et internationales, de compétitions ayant pour but de désigner les représentants de notre pays aux championnats universitaires africains. D'autre part, la DISSU donne l'occasion aux élèves appartenant géographiquement à une même région de se frotter avant de rassembler les champions de région pour les phases finales au niveau nationale.

Pour les étudiants, ces compétitions ont pour but de désigner les sportifs devant représenter le Togo aux championnats universitaires du Continent.

2.2.2. Objectifs spécifiques

Au-delà des objectifs généraux que sont l'organisation et le contrôle de compétitions scolaires et universitaires, l'on peut assigner à la DISSU, des objectifs, eu égard aux rapports étroits existant entre les sports scolaires et l'éducation physique. Au Togo, les deux directions sont dans une même enceinte.

Si la Direction de l'Education Physique (D.E.P) a pour mission essentielle d'assurer l'éducation physique des jeunes, la DISSU elle, renforce cette éducation par l'organisation des diverses compétitions sportives. Ce qui implique que les deux directions poursuivent les mêmes buts qui sont en rapport avec l'épanouissement des jeunes élèves.

L'EPS étant l'élément de l'éducation générale qui utilise les activités physiques comme moyens spécifiques, l'action physique est considérée aujourd'hui comme un moyen privilégié qui engage l'être dans toute sa totalité.

Pour ERNST, l'EPS « c'est une manière d'éduquer l'enfant à sa vie motrice et individuellement à son psychisme ».

La DISSU étant une cellule administrative du ministère des sports et des loisirs doit poser des actes concrets pour l'épanouissement de cette cellule.

En effet, le milieu scolaire donne à l'élève l'occasion de découvrir les sports et de les pratiquer. En les pratiquant, il développe ses qualités perceptives, à savoir les perceptions internes (connaissance de son propre corps) et les perceptions externes (affinement des sens).

Ensuite la pratique des sports en milieu scolaire développe les qualités motrices chez l'élève notamment la vitesse, l'agilité etc...

Outres ces qualités, elle développe aussi la socialisation. A travers la socialisation on acquiert les valeurs, les normes, la fidélité, la tolérance, la fraternité, l'égalité, les rôles, le langage (le savoir-faire) et le savoir-être.

2.2.2 Bilan du sport scolaire et universitaire.

Les objectifs visés par nos différentes chartes nationales des sports n'ont pu être atteints car plusieurs facteurs bloquent le développement harmonieux du secteur sportif sur le plan organisationnel et sur le plan financier.

2.3- Présentation

2.3.1- Facteurs politiques et administratifs.

Le marasme total du sport en général et du sport scolaire et universitaire en particulier, aidé par la réforme sportive de 1974 mettant fin aux clubs civils existant avant l'indépendance, a bloqué toute action de développement.

En effet, avant la réforme de 1974, les clubs civils étaient organisés de façon formelle.

A partir de cette réforme politique sportive, naquirent de nombreux conflits d'attributions et le Togo a connu une certaine instabilité qui ne cesse de porter préjudice au bon déroulement d'une politique sportive suivie. De nos jours, ce problème persiste et nous nous demandons quand cette structure connaîtra une

stabilité au niveau des Responsables sportives. (Problème de la fédération Togolaise de football).

Au niveau scolaire et universitaire, la mission ou objectif assigné au sport, sur toute l'étendue du territoire, est la détection de talents.

L'éducation physique constitue une matière essentielle de programme de l'éducation nationale. Cette activité n'a jamais occupé la place qu'il mérite dans l'enseignement scolaire et universitaire Togolais par faute de moyens.

Cette désaffection des pouvoirs publics s'est accentuée depuis lors par la pénurie d'enseignants. Depuis 1983, avec le fameux avènement du programme d'ajustement structurel (PAS), la fonction publique Togolaise s'est vue obligée de mettre fin au recrutement des jeunes diplômés sortis de l'institut national de la jeunesse et des sports de Lomé (INJS).

Au jour d'aujourd'hui, suite aux statistiques effectuées par la Direction des ressources humaines du Ministère des Sports et des Loisirs, le nombre d'enseignants d'EPS au Togo est de cent onze (111).

2.3.2- Facteurs socio-culturels.

Désintéressement des parents d'élèves à l'égard des activités physiques et sportives.

Un éminent personnage LEOPOLD SEDAR SENGHOR disait : « le sport en effet constitue pour la jeunesse de nos petites nations, un sanctuaire de disciplines et de sacrifice où se développent l'éthique de la solidarité, le sens de la fraternité ».

A travers cette pensée, le questionnement est de savoir pourquoi certains parents d'élèves optent pour des dispenses médicales à leurs enfants ? Ces dispenses sont souvent complaisamment accordées par certains médecins. Nous nous retrouvons donc avec des enfants qui, malgré leur disponibilité, sont dispensés à vie des activités physiques sportives. Face à cette situation, les Responsables de l'éducation nationale doivent sensibiliser les parents d'élèves sur les bienfaits du sport à l'école.

Compte tenu de l'absence de motivation des jeunes sportifs évoluant dans les équipes des établissements scolaires, à l'université, dans les clubs civils ou au niveau national, les élèves n'arrivent pas à concilier leurs études avec la pratique des Sports de compétition. Ce problème jusqu'à nos jours au Togo n'a pratiquement pas retenu notre attention alors qu'elle aurait dû nous préoccuper à

juste titre. Aucune facilité (organisation des cours de rattrapage, bonification, quota sur les admissibilités...) ne leur est offerte. Ces derniers sont obligés de fuir les activités sportives pour se consacrer aux matières académiques.

Ce problème freine l'évolution du sport scolaire dans la plupart des pays africains et entraîne la contre performance des clubs civils dans les compétitions internationales. Au Sénégal par exemple, cette contre performance est due au fait qu'il y a une régression au niveau du sport scolaire et universitaire. Cette régression est engendrée par le manque d'installation d'infrastructures et de matériels sportifs dans les écoles.

Au Togo, le même problème se pose car on note aussi dans nos établissements scolaires, le manque d'installation d'infrastructures et de matériels dans les écoles. C'est ce qui entraîne la démotivation dans le monde sportif scolaire Togolais.

2.3.3- Problèmes fondamentaux du Sport scolaire et universitaire au Togo

Le diagnostic des principales causes du malaise des sports scolaires et universitaires a été faite par l'observation, puis par des questionnaires écrits soumis à certaines personnes en raison de leur implication dans les compétitions scolaires (15 avril 2009, Chambre de Commerce de Dakar, Conférence sur la contre performance su sport civil au Sénégal).

A travers des petits questionnaires distribués aux personnes ressources, nous avons pu relever :

- l'insuffisance des moyens matériels, humains et financiers.
- l'inadaptation et le manque des infrastructures sportives.
- la structure administrative défaillante des services régionaux de la jeunesse et des sports.

2.3.3.1- <u>Insuffisance des moyens matériels.</u>

S'agissant des moyens matériels, il a été constaté à l'issue de nos recherches et enquêtes que certaines écoles ne disposent pas d'espaces libres.

Le matériel d'enseignement et l'équipement sportif adéquat sont insuffisants.

En effet à partir d'un moment, les établissements scolaires ont vu se dégrader leurs matériels sportifs sans pour autant être capables de les remplacer. Dans nos recherches toujours, il a été déploré le manque de ballons dans certains établissements.

2.3.3.2- Problèmes des moyens humains

Sur le terrain, il n'y a pas d'enseignants d'EPS dans plusieurs établissements. Le nombre d'établissements scolaires augmente sans que les enseignants d'EPS chargés de préparer les élèves aux compétitions scolaires ne soient formés en conséquence. A cela, s'ajoute le départ massif des enseignants d'EPS à la retraite. Selon les dernières statistiques récentes, le nombre d'enseignants sur le terrain est de cent onze (111) pour cinq cent trente et un (531) établissements publics. Ces statistiques montrent que la première cause du malaise est le manque cruel d'enseignants d'EPS dans les établissements publics et privés qui sont au nombre de mille trente trois (1033).

2.3.3.3- Problèmes de moyens financiers

Les recherches ont montré que certains établissements, faute de moyens financiers déclarent forfait dans les compétitions où ils se sont préalablement engagés. Ce manque de moyens financiers a pour conséquence le manque de matériels sportifs. La crise financière du pays a fait que les établissements scolaires n'accordent pas d'intérêt à l'EPS. Certains enfants sont laissés à leurs parents lorsqu'ils sont victimes d'accidents dans le cadre des compétitions scolaires. (Voir Annexe 1)

2.3.3.4- <u>Inadaptation et insuffisance des infrastructures sportives.</u>

Sur le plan des infrastructures sportives, il est clair aujourd'hui qu'un bon nombre d'établissements scolaires sont ouverts sans terrain de jeu. De ce fait, la pratique est inexistante. Le peu d'établissements qui possèdent des installations sportives propres ne savent pas les entretenir au point qu'elles se dégradent au fil des ans et deviennent impraticables.

2.3.3.5- <u>Inefficacité de la structure administrative</u>

Les causes liées à la structure administrative des services régionaux de la jeunesse et des sports sont également à considérer. En effet, dans certaines régions du pays, les compétitions scolaires sont gérées par une ou deux inspections seulement. C'est le cas par exemple des Savanes où la seule inspection de la jeunesse et des sports de Dapaong gère les compétitions dans les quatre préfectures que comporte cette région.

Cet état de chose empêche certaines inspections de rayonner sur toutes leurs zones pédagogiques ; c'est aussi une cause très déterminante du malaise du Sport scolaire et universitaire.

En plus de l'impression qui se dégage d'une façon générale, des questions ont été posées à certaines personnes ressources qui, à notre avis, méritent d'être consultées afin d'obtenir de plus amples informations sur le malaise du Sport scolaire et universitaire.

2.3.3.5.1- Les Chefs d'établissements

Interrogés, une cinquantaine de chefs d'établissements, sont unanimes et affirment que l'insuffisance de moyens financiers est la cause principale du malaise que traversent aujourd'hui les sports scolaires. Ils justifient ainsi la faible participation des établissements scolaires aux compétitions organisées à leurs intentions par le fait que le budget du sport est en grande partie, utilisé pour résoudre les problèmes d'effectifs de leurs établissements respectifs. Ils ajoutent qu'aujourd'hui, l'Etat Togolais, faute de moyens, n'intervient plus efficacement dans les problèmes de l'éducation.

Par ailleurs, ils soulignent le manque chronique des enseignants d'EPS dans les établissements.

2.3.3.5.2- Les enseignants d'EPS

Une trentaine d'enseignants d'EPS interrogés affirment pour leur part que les chefs d'établissement ne mettent pas à leurs dispositions le matériel nécessaire pouvant faciliter leur action en matière sportive. Ils ajoutent que dans plusieurs établissements, l'espace pouvant donner lieu à la création d'installations sportives manque.

En plus, ils déclarent que le peu d'installations qui existent est souvent en mauvais état ; ce qui ne permet pas une véritable pratique efficace des activités sportives.

2.3.3.5.3- Les élèves et étudiants

Une cinquantaine d'élèves interrogés affirment que c'est la mauvaise volonté des chefs d'établissements et des enseignants d'EPS qui entrave le développement de sports scolaires et universitaires. Ils ajoutent que les ressources humaines, qu'ils constituent eux-mêmes, abondent.

Pour leur part, les vingt étudiants interrogés pensent que les autorités universitaires se soucient peu des sports.

Pour justifier leurs réponses, ils déclarent que dans la semaine, aucun après-midi n'est dégagé pour la pratique des sports. C'est seulement au cours de la semaine culturelle qu'on dispose d'un peu de temps.

Pour pratiquer le sport à l'université, il faut prendre le risque de sécher certains cours et même certains devoirs.

Par ailleurs, les points de bonification des étudiants sportifs ne sont pas attribués dans certaines facultés.

Dans d'autres facultés, ces points ne sont pas reconduits à la deuxième session. Cette manière de faire selon les étudiants interrogés n'encourage pas les sportifs. Ces mêmes étudiants affirment que des étudiants refusent de pratiquer le sport universitaire parce que les sportifs ne sont pas bien récompensés et que la matière elle-même n'est pas bien programmée et organisée. En effet, ils pensent que les statuts "du Benin université Club" tels qu'ils ont été conçus au début ne sont plus adaptés aujourd'hui.

2.3.3.5.4- Les parents d'élèves

La quinzaine de parent d'élèves interrogés estiment que le malaise que connaissent les sports scolaires et universitaires est largement tributaire de la mauvaise gestion des responsables de l'éducation. Ils ajoutent que plusieurs parents refusent à leurs enfants de jouer pour la simple raison que les établissements ne prennent pas en charge les enfants qui se blessent au cours des activités sportives.

Tous ces facteurs énumérés ci-dessus ne permettent pas le bon déroulement du sport scolaire et universitaire dans le pays.

En effet, pour clore ce chapitre, nous, enseignants, parents d'élèves, autorités politiques, devons savoir que la pratique des compétitions scolaires et universitaires permet l'acquisition de valeurs éducatives et culturelles de nos enfants scolarisés.

Cette pratique représente un puissant phénomène social et fait partie intégrante du monde de la culture et de l'éducation à un niveau plus élevé; l'on assiste au fil des années à un renforcement d'un vaste mouvement tendant à considérer le sport comme une science véritable.

Des médecins, des psychologues découvrent de plus en plus dans l'étude des phénomènes sportifs, un champ d'investigation et de recherche susceptible de transformer de façon importante le corps social.

« Je veux être, pour mieux servir efficacement et contribuer par ma force et ma santé à la grandeur de mon Pays, pour gagner dignement ma vie. Pour mieux être beau, et entraîner les autres par mon exemple. Pour affronter avec confiance les luttes de la vie. Pour assurer la santé et le bien-être de ceux qui me suivent ».

Voilà le programme que la croisade assignait à la pratique sportive.

Pour ce qui est particulièrement des sports scolaires et universitaires, ils constituent de grands moments de loisirs pour les élèves et les étudiants. Audelà des sentiments que ces derniers éprouvent, les compétitions scolaires cultivent d'autres qualités plus importantes qui font d'eux de véritables adultes pour demain.

Pour ce faire, nous responsables du monde scolaire, devons beaucoup réfléchir sur ces valeurs et encourager les jeunes à la pratique des activités physiques et sportives.

DEUXIEME PARTIE:

STRATEGIES ET PROPOSITIONS D'ACTIONS.

I <u>STRATEGIES POUR LA REDYNAMISATION DU SPORT</u> SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE AU TOGO

L'avant-projet de loi portant charte relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives au Togo en son chapitre I article 1 prévoit que la pratique des activités physiques et sportives est un élément fondamental d'éducation et de culture.

Elle participe au maintien de l'équilibre physiologique et psychologique chez le pratiquant. Elle est un facteur important de préservation et d'amélioration de la santé physique, morale, psychique, affective, cognitive et de la qualité de la vie.

Au regard de tous ces objectifs, la pratique des activités physique et sportive est un droit pour tous les citoyens quels que soient leur sexe, leur âge, leur religion, leur condition sociale et leurs capacités.

Ce nouvel avant – projet de loi qui sera bientôt étudié et voté au Conseil des Ministres montre que le Ministère en charge des Sports se soucie de la relance des activités physiques dans le pays.

En effet, au regard de tout ce qui précède, l'examen de l'administration et l'organisation du sport scolaire et universitaire Togolais, pendant ces dernières années, a mis en évidence un certain nombre d'insuffisances. Des réponses s'avèrent nécessaires et impérieuses. Ainsi les actions à mener pour atteindre l'excellence recherchée seront axées sur les structures administratives de gestion, les formes d'organisation et types de compétitions sportives scolaires et universitaires et les moyens à mettre en œuvre dans le cadre d'une politique nationale d'aide au Sport scolaire et universitaire.

1.1 – Les structures administratives de gestion

A l'instar des pays de la sous-région comme le Bénin par exemple, il faut que les enseignants d'éducation physique soient transférés au Ministère de l'Education nationale. En effet, le transfert des Enseignants d'EPS à l'Education Nationale, permettra d'une part, de renforcer la pratique du Sport au sein des établissements scolaires, et d'autre part, aux Enseignants de s'autoformer au fil du temps et aussi mieux maîtriser l'environnement scolaire. Ce transfert ne fera pas entorse au Ministère des Sports et des Loisirs comme le pensent certains Directeurs centraux mais devra inciter tout un chacun à mieux s'investir, à s'armer davantage et à mieux collaborer afin que notre sport scolaire et universitaire, une des bases de notre sport national connaisse enfin un certain rayonnement dans le concert des nations. Aussi, différentes démarches devront – elles sous – tendre cette bonne gestion.

1.2. -Nécessité d'une Direction du Sport Scolaire et Universitaire renforcée (DISSU)

Le rapprochement de cette structure des acteurs de la vie sportive scolaire et universitaire contribue sûrement à retenir l'attention des autorités à différents niveaux du Ministère de l'Education nationale.

En effet, la feuille de route de cette structure est de contribuer à la redynamisation du milieu scolaire et universitaire dans tous les domaines ; elle sera animation du cadre scolaire et universitaire, apprentissage à la vie associative, contribution au développement des capacités d'action et d'adaptation.

1.2.1. – Mission et Attribution de la D.I.S.S.U.

La DISSU aura une nouvelle mission :

- la mise en œuvre d'une politique de l'Etat en matière de Sport Scolaire et universitaire.
- La promotion du Sport Scolaire et Universitaire sous toutes ses formes par l'application conséquente de la nouvelle charte des Sports.
- La supervision et la coordination de toutes les manifestations sportives scolaires et universitaires sur toute l'étendue du territoire national
- La mise en œuvre d'une politique de sensibilisation, de motivation du milieu scolaire et universitaire pour la pratique du sport.*
- Trois critères seront à son actif : compétence, dynamisme et ouverture d'esprit.

Le Directeur du Sport Scolaire et Universitaire est responsable au niveau national de l'exécution des décisions. Il devra être en étroite collaboration avec son homologue du sport civil et militaire du Ministère des Sports et des Loisirs.

1.2.2. – Organisation et fonctionnement de la DISSU

La DISSU comprendra au niveau national :

- le Secrétariat de Direction
- Une division administrative et financière
- Une cellule documentation, prévision et statistique
- Un service de l'Union des Associations Sportives de l'Enseignement primaire
- Un service de l'Union des Associations sportives de l'Enseignement secondaire, Technique et professionnel.
- Un service de l'Union des Associations sportives de l'Enseignement supérieur

* Les autres services

Les différents services des trois (03) unions des Associations sportives de l'enseignement auront pour tâches communes et primordiales ;

- le contrôle et le fonctionnement des associations sportives de l'ordre d'enseignement concerné;
- la propagande en faveur de toutes les manifestations et compétitions sportives proposées aux écoliers, élèves et étudiants
- l'organisation des manifestations et compétitions de concert avec la DISSU.

Il est à noter que le Chef de Service de l'union des associations sportives de l'enseignement primaire sera un Instituteur et les autres chefs de service seront choisis parmi les Enseignants d'Education Physique et Sportive, sur proposition du Directeur du Sport scolaire et universitaire.

Nous pensons ainsi résoudre quelque peu le problème de la mauvaise appréciation de l'Education physique et sportive qui, loin d'être une discipline aléatoire est un facteur déterminant dans l'évolution scolaire et universitaire.

L'Education physique et sportive dans le programme de l'Université, loin d'être un rêve, devra être une réalité à l'avenir ... nous devons y penser.

1.2.3. — Type de rapport entre la Direction du Sport scolaire et Universitaire et la Direction de l'Education physique et sportive.

Les rapports entre les agents de la DISSU et ceux de la DEP devront être des rapports de complémentarité et de collaboration. En effet la détection des jeunes talents scolaires issus du milieu se fait souvent à partir d'un cadre déterminé : les cours d'éducation physique et sportive.

Ainsi le sport scolaire et universitaire puise sa source dans l'Education Physique et sportive.

La création d'une commission chargée du suivi du bon déroulement de l'EPS et du Sport Scolaire et Universitaire au Ministère de l'Education Nationale est vivement recommandée.

Cette commission aura pour tâche principale, la connaissance des problèmes rencontrés par les agents des deux structures, la fixation du calendrier de la nouvelle année scolaire (heure de cours et d'association sportive, dates de compétitions), la relance des activités physiques et sportives.

Outre les chefs de la division EPS et les Chefs de services de la DISSU, cette commission pourra joindre deux représentants du Ministère dont le Directeur du Sport scolaire et universitaire et un représentant du Ministère des Sports et des Loisirs.

Ainsi il est demandé au Ministère des Sports et des Loisirs, au Ministère du Travail et de la Fonction publique, au Ministère de l'Economie et des Finances d'opérer le reversement au Ministère de l'Education nationale de tous les enseignants d'Education physique et sportive et des Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports qui sont spécialisés dans le contrôle pédagogique. Par contre, les enseignants d'EPS, qui après leur formation initiale ont reçu des formations spécialisées (diplômes fédéraux ou de 3^{ème} degré, conseillers sportifs, techniciens supérieures en EPS) continueront de dépendre du Ministère des Sports et des Loisirs afin d'intervenir dans l'encadrement du mouvement sportif extra-scolaire.

Depuis très longtemps les enseignants d'EPS évoluent au Ministère des Sports et des Loisirs. Il est temps qu'ils soient reversés au Ministère de l'Education Nationale afin que cette structure inscrive cet enseignement dans ses priorités.

Cela portera un bonheur au monde sportif Togolais. Pour ce faire, le Ministère de l'Education Nationale procédera au recrutement des Enseignants d'EPS (au moins soixante par an pendant cinq ans), ainsi tous les établissements sur l'étendue du territoire seraient dotés d'enseignants d'EPS.

II - PROPOSITIONS D'ACTIONS POUR L'ORGANISATION DES COMPETITIONS SCOLAIRES.

Afin de bien assurer la participation massive de tous les établissements des premiers, deuxièmes et troisièmes degrés, il convient de concevoir pour chaque Inspection des compétitions pouvant atteindre les hameaux les plus reculés. En dehors du calendrier traditionnel de la DISSU qui va du Championnat d'Inspection au Championnat national en passant par le Championnat régional où bon nombre d'établissements ne participent qu'à deux rencontres, une organisation impliquant tous les villages et cantons serait bien plus opérationnelle. A ce propos, la création dans chaque Inspection de secteurs de développement sportif s'impose. Il faudra aussi instituer des systèmes de récompenses dans l'organisation des activités sportives. D'autre part, certains sports notamment les sports collectifs de mains sont méconnus dans plusieurs villages. Aussi serait-il nécessaire de concevoir une organisation en vue de la promotion de ces sports.

2.1. – <u>La création de secteurs de développement sportif dans les Inspections des Sports et des Loisirs.</u>

En vue d'assurer une pratique sportive efficace dans tous les établissements, il nous semble important de créer des secteurs de développement sportif qui regrouperaient les villages et cantons dans une zone géographique donnée. Ce secteur va permettre une pratique plus efficace des activités sportives et regroupera les établissements des premiers, deuxièmes et troisièmes degrés. Il est à noter que le Chef de Service de l'Union des Associations sportives de l'enseignement primaire sera un Instituteur et les autres chefs de service seront choisis parmi les Enseignants d'Education physique et sportive sur proposition du Chef d'Inspection de la région.

Dans un secteur donné, tous les établissements appartenant à un même degré d'enseignement doivent se rencontrer dans un tournoi en vue de dégager la ou les meilleures équipes du secteur. Les Champions des secteurs se rencontreront en finale de l'Inspection. La création des secteurs de développement sportif donnera aux différents établissements l'occasion de disputer plusieurs rencontres dans le cadre du secteur.

Ceci augmenterait l'intérêt des élèves pour les compétitions sportives. Par ailleurs, cette organisation évitera à l'Inspection et aux établissements, certaines dépenses que les longs déplacements occasionneraient.

2.2. – La récompense des Athlètes

2.2.1. – <u>Les objectifs des récompenses</u>

Les récompenses encourageraient les Athlètes et les inciteraient à plus d'efforts. Ces récompenses constitueraient pour eux de bonnes références et les aideraient à sensibiliser leurs camarades. Ce qui aura pour conséquence une participation plus massive des élèves aux activités sportives scolaires. En outre, les récompenses permettraient aux établissements victorieux de résoudre en partie leurs problèmes d'équipements sportifs et inciteraient les autres à plus d'efforts.

2.2.2. – <u>Les récompenses</u>

Dans toute action éducative, la récompense constitue un important moyen de motivation. Aussi, faudrait-il instituer à tous les niveaux de compétitions scolaires des systèmes de récompenses qui ne feront qu'accroître la motivation des élèves. Ces récompenses pourraient être constituées de diplômes de participation, de médailles, de matériels sportifs et d'excursion.

2.2.2.1. – Au niveau des établissements,

Il faut encourager les élèves qui participent actuellement aux diverses manifestations en jouant sur leur moyenne d'EPS, une note de bonification.

Les résultats de toutes les rencontres sportives, qu'elles soient amicales ou officielles devront être annoncées chaque début de semaine (lundi, matin) lors de la montée des couleurs. L'annonce des rencontres sportives sera traitée de la même façon le Vendredi soir.

2.2.2.2. – Au niveau de la DISSU

Il sera négocié dans les programmes des radios et télévisions, une rubrique sportive qu'on pourra dénommer « Radio Université » qui diffusera chaque semaine, durant 15 à 20 minutes, quelques interviews des joueurs scolaires méritants, des discussions générales sur le Sport scolaire et universitaire, les résultats des manifestations sportives scolaires et universitaires.

Cette rubrique sera ouverte à tout le monde mais surtout aux Directeurs d'écoles, les Directeurs d'établissements scolaires, les Recteurs, les Institutions, les enseignants d'EPS, les médecins du sport... Bref tous ceux qui interviennent ou s'intéressent à la pratique sportive dans le pays.

Les matchs inter-classes dont nous souhaitons vivement la concrétisation constitueront tant au niveau secondaire qu'au primaire des moments privilégiés dans la vie de l'établissement. Ces matches créeront une atmosphère favorable à la naissance et au développement de l'esprit sportif et contribueront à la détection des talents au bénéfice de l'association sportive, des vocations timides ou qui s'ignorent. Les élèves, juges, arbitres, secrétaires, supporters prendront une part active à ces rencontres sportives. Il suffira de les y intéresser. Aussi au sein des établissements, ces matches seront marqués du sceau de solennité par la présence et le soutien des autorités administratives de l'établissement et des parents d'élèves. Ils seront dotés des coupes (coupe du Directeur, du Proviseur, du Président de l'Association des parents d'élèves.)

A l'université, la participation de nos équipes aux rencontres amicales avec les universités étrangères, leur participation aux Championnats Universitaires de l'Afrique de l'Ouest, au Championnat du monde Universitaires suscitera sûrement un certain engouement auprès des étudiants.

A l'instar de la France, les cinq points de bonification sur la moyenne académique universitaire pourront sûrement donner un nouveau regain d'intérêt pour la pratique sportive.

A l'instar du Sénégal, l'ouverture des salles de musculation, d'aérobie d'arts martiaux... à l'Université avec une fixation de prix très étudié intéressant sûrement le monde estudiantin Togolais.

Ainsi, nous pensons que par ces actions, le sport scolaire et universitaire connaîtra sûrement une évolution certaine.

2.3. – <u>Une politique de recrutement : démarche à suivre, section sports-</u>études.

Pour l'heure, au Togo, on note un relachement des sections sports – études dans les établissements scolaires. La réouverture des internats, la création d'infrastructures suffisantes, la souplesse de l'aménagement horaire, les sources de financement, la reconversion des mentalités constitueront un atout certain pour la bonne marche des sections sports–études.

En effet, ces sections nécessiteront la mise en place des structures pouvant leur permettre de se développer.

Ainsi, les jeunes sportifs de nos entités scolaires concilieront une pratique sportive de haut niveau, requérant un investissement considérable de temps et d'énergie avec la poursuite de leur scolarité normale. Autrement dit, il faudra leur créer des conditions qui ne les obligent pas à renoncer ni à leurs ambitions sportives ni à la préparation de la profession qu'ils envisagent.

Le recrutement sera sélectif à deux niveaux : selon des critères sportifs et selon des critères scolaires.

- S'agissant du profil sportif, l'élève doit être apprécié sur sa valeur actuelle et ses potentialités (avis-médical, avis de l'Enseignant d'EPS, de l'Entraîneur de l'association intéressée);
- Quant au profil scolaire, l'élève doit avoir des potentialités intellectuelles au moins au-dessus de la moyenne pour être admis. Il doit pouvoir obtenir des résultats conjugués au plan sportif et au plan scolaire, c'est-à-dire pouvoir suivre le cursus scolaire normal, réussir aux examens, tout en ayant un horaire d'entraînement conséquent et donc un degré de pratique supérieure à la moyenne.

L'organisation pédagogique

- La scolarité : les élèves des sections sports études seront intégrés dans le cadre scolaire normal (ils seront répartis dans les différentes classes en fonction de leur âge et de leur niveau scolaire).
- Ces élèves auront besoin de plus de repos que les autres ainsi que d'une nourriture adaptée (ce qui nécessitera des menus étudiés et des chambres séparées).
- Les horaires devront être allégés (cours de rattrapage si possible)
- La pratique sportive : l'EPS traditionnelle est obligatoire pour ses élèves, mais en plus le volume d'entraînement quotidien regroupera les élèves de la même section sport-études.

Il est important que cette politique de recrutement se fasse non seulement au niveau d'un département mais dans toutes les régions du Togo. Leur regroupement dans un établissement spécifique serait également un atout.

En attendant l'ouverture de ce type d'enseignement sports-études, le Togo pourra se contenter de certaines expériences des pays étrangers.

- Le Sénégal a eu l'idée d'ouvrir cette section sports-études au Centre national d'Education populaire et du Sport de Thiès
- ❖ La France et les Etats-Unis d'Amérique sont très avancés dans ce domaine.

Le Togo pourra s'inspirer aussi de ces différentes expériences. Une mission d'études devra être envoyée dans les pays où l'expérience des sections sports-études et celles des classes sportives existent déjà afin d'en maîtriser le fonctionnement pour éviter toute erreur de conception et d'organisation.

2.4. – Programmation des activités sportives de la DISSU.

Nous avons pensé que la conception d'un plan s'étendant sur les cinq années futures serait nécessaire pour une véritable relance des sports scolaires et universitaires.

Aujourd'hui, les sports collectifs que sont le volley-ball, le basket-ball, et le handball se pratiquent très peu, ou sont même méconnus dans certaines contrées du pays. Pour le développer, il serait bon de mettre l'accent sur la pratique d'un sport collectif précis en une année afin de s'assurer de son implantation dans les établissements. (Voir annexe 2)

2.4.1. – Programme quinquennal de la DISSU

Ce programme s'étendra donc sur cinq ans et mettra chaque année l'accent sur l'Athlétisme et un sport collectif donné.

2.4.1.1. – <u>L'année 2012 – 2013</u>

L'on peut envisager pour l'année 2012 – 2013 d'implanter le volley-ball dans tous les établissements. Pour ce faire, la DISSU pourra mettre l'accent sur l'Athlétisme qui constitue la base de tous les sports. Organiser les phases finales nationales en volley ball. Ainsi les inspections exigeraient de tous les établissements, l'engagement dans les deux sports et continueront à organiser les compétitions dans les autres aussi.

2.4.1.2- L'année 2013-2014

Pour l'année scolaire 2013-2014, l'on pourra implanter le basket-ball. Ainsi les finales nationales seront organisées en Athlétisme, en Basket-ball et en Volley-ball. Dans les Inspections, en plus de l'Athlétisme, du basket-ball et du volley-ball, les établissements s'engageront également dans les autres sports.

2.4.1.3. – <u>L'année 2014-2015</u>

Dans cette même lancée, l'on pourra envisager pour l'année scolaire 2014-2015 d'implanter le handball.

Ainsi les finales nationales seront organisées en Athlétisme, en handball, en volley-ball et en basket-ball. Les autres sports continueront à être pratiqués dans les inspections.

2.4.1.4. - <u>L'année 2015 - 2016</u>

L'année scolaire 2015-2016 sera, elle, l'année du Football. En finales nationales, l'on pourra retrouver l'athlétisme et les quatre sports collectifs.

2.4.1.5. - <u>L'année 2016-2017</u>

Enfin l'année scolaire 2016-2017 sera l'année du bilan. Les finales nationales se disputeront dans tous les sports. C'est justement à partir de cette année que l'on pourra apprécier les résultats de ce programme quinquennal.

2.4.2. – Les avantages de ce programme

Le premier avantage d'un tel programme sera la création dans les établissements d'installations sportives notamment les pistes d'Athlétisme et les terrains de jeu.

Ensuite ce programme permettra à certains élèves de prendre connaissance de ces sports et de les pratiquer.

CONCLUSION GENERALE

Il s'est agi dans ce travail de contribuer à l'amélioration de la pratique des Sports dans les établissements scolaires et universitaires. Mais le sport scolaire porte à réflexion. Le bilan actuel fait apparaître qu'il est en pleine crise. Les causes profondes de cette léthargie se situent à plusieurs niveaux :

- ➤ l'absence de structures fonctionnelles au niveau des associations.
- ➤ le déficit des équipements et les infrastructures dans tout le Togo,
- ➤ l'absence de motivation, de compétitions dignes de ce nom,
- ➤ l'insuffisance de cadres techniques,
- ➤ le manque de ressources financières pour promouvoir le sport de masse.

Il est temps que nous nous interrogions sur les voies et moyens pouvant sortir notre sport de ce sommeil. Aussi, pour redynamiser ce secteur, il est nécessaire de donner un souffle nouveau au sport scolaire et universitaire qui constitue une pépinière inépuisable du Sport civil. Lorsque les minimes, les cadets puis les juniors se mettent en marche, rien ne résiste : tout s'organise au niveau des seniors.

La pratique sportive reste un domaine essentiellement réservé à la jeunesse. Aujourd'hui, en République du Togo, avec l'explosion démographique scolaire et universitaire, avec l'implantation, ça et là des différentes institutions scolaires, plus personne ne s'interroge de savoir où se trouve la jeunesse Togolaise. Force est de constater que l'école n'est que ce creuset privilégié où peut se manifester cette jeunesse, il ne peut donc que servir de cadre de développement du sport.

En effet, il s'agira de revaloriser l'éducation physique et sportive, base de tout développement du sport. Pour arriver à cette revalorisation, d'abord, il faut le passage des enseignants d'EPS du Ministère des sports et des loisirs au Ministère de l'Education nationale. Ainsi la relance du sport scolaire et universitaire apportera sans nul doute la clé de son développement de sa popularisation, de sa démocratie. Si cette démarche est suivie, alors apparaîtront les prémices de l'excellence tant sur le plan national que sur le plan international.

La nouvelle stratégie qui consiste à favoriser la création des centres de développement du sport s'accorde bien avec notre préoccupation, pour qu'elle aille loin et porte des fruits.

Pour mener à bien cet objectif, nul ne sera de trop. La vie sportive de toutes les entités scolaires et universitaires concerne tant les cadres techniques, que les autorités politiques et administratives.

Aussi, faudra-t-il intéresser tous les enseignants à tous les niveaux d'enseignements et toutes les structures extra-scolaires.

Il importera de voir dans ce développement de la pratique sportive scolaire et universitaire, une préoccupation constante des décideurs, des administrés, des pratiquants, de tous les acteurs qui ont soit l'obligation des moyens, soit l'obligation des résultats. Ce faisant, cette politique de redynamisation reposera sur les ressources humaines, les infrastructures et les moyens matériels et financiers.

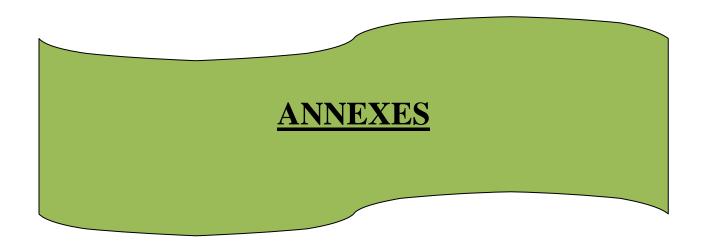
Rien ne peut à cet effet se faire sans une prise de conscience nationale.

Tout Togolais devra donc ne ménager aucun effort pour la réussite de cet objectif.

Ce sera la seule condition essentielle du développement du sport en général et du sport scolaire et universitaire en particulier.

Rome ne s'est pas construite en un seul jour. Il est certain que tout ne se fera pas en une journée, ni en une année. C'est un travail de longue haleine qui nécessite une sensibilisation, une motivation de tous les acteurs de la vie nationale, scolaire et universitaire, une volonté politique d'unification du Ministère des Sports et des Loisirs et des ministères en charge de l'enseignement. Cette unification, à notre avis permettrait une certaine ouverture, une unité d'esprit et porterait sûrement haut et loin le nom de notre école, l'école Togolaise.

Cette mutation profonde du sport scolaire et universitaire, dont tout le monde n'a d'ailleurs pas encore conscience, ne portera pleinement ses fruits que dans quelques années. Mais peu importe le temps qu'il faudra si l'intérêt bien compris de la discipline y trouve finalement son compte.



ANNEXE I

TABLEAU STATISTIQUE DU PERSONNEL ENSEIGNANT D'EPS AU TOGO

REGION	PREFEC- TURES	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS				NOMBRE D'ENSEI-	NOMBRE D'ELEVES SECONDAIRE I ET II			
		Second		Second	laire II	GNANT	Secon	daire I	Secon	ndaire II
GOLFE		Tous ord	Pub lic	Tous ord	Publi c	LG = 9; LC = 17	Tous ord	Public	Tous ord	Public
	LOME-GOLFE	220	40	61	11	26	50291	14907	27852	9476
	TOTAL I	220	40	61	11	26	50291	14907	27852	9476
MARITI-	AVE	20	12	2	2	3	3814	970	775	0
ME	LACS	66	28	11	7	5	1106	1851	4013	600
WIL	VO	43	17	7	4	3	8124	2256	2080	341
	YOTO	26	17	4	3	1	6707	1339	936	133
	ZIO	62	31	9	6	5	11959	2879	3211	368
	TOTAL II	217	105	33	22	17	41650	9295	11015	1442
PLATEAU	AGOU	21	16	4	2	2	4245	1486	611	181
T EATTE TO	AMOU	20	13	6	3	2	5470	4310	407	129
	DAYES	12	8	2	1	1	1886	1082	550	35
	EST-MONO	4	3	1	1	3	1730	1082	0	0
	НАНО	30	12	6	2	3	6477	4288	1666	541
	KLOTO	39	18	8	4	15	8603	7292	2274	736
	KPELE -	18	13	5	4	0	3996	3666	363	0
	AKATA	10	13	3		Ŭ.	3770	3000	303	
	MOYEN-	9	5	2	1	3	1612	646	452	47
	MONO			_	1		1012	0.10	132	.,
	AGOU	25	15	11	4	10	11927	8188	1005	1342
	WAWA	54	23	8	5	2	6742	2640	1257	179
	TOTAL III	232	126	53	27	41	52688	34680	8585	3190
CENTRAL	BLITTA	20	11	5	2	1	5813	2894	959	319
	SOTOUBO	19	13	4	2	2	7177	4608	491	533
	UA									
	TCHAMBA	14	7	3	2	1	3862	1484	1196	59
	TCHAOUDJO	42	16	8	2	6	10231	4842	2180	1522
	TOTAL IV	95	47	20	8	10	27083	13828	4826	2433
KARA	ASSOLI	5	5	2	2	2	2930	1450	0	0
	BASSAR	17	13	3	3	3	5740	3158	218	0
	BINAH	11	10	2	2	1	3880	1950	149	0
	DANKPEN	9	5	1	1	1	2515	1176	69	0
	DOUFELGOU	15	14	3	3	3	1	1572	2572	0
	KERAN	8	5	1	1	2	1959	1058	180	0
	KOZA	47	27	14	10	3	15081	10588	2358	834
	TOTAL V	112	79	26	22	13	33677	21952	2974	834
SAVANE	CINKASSE	6	5	1	1	0	0	213	0	0
	KPENDJALE	7	6	1	1	0	2080	60	0	0
	OTIL	15	9	2	2	0	4804	708	834	0
	TANDJOA RE	8	5	1	1	1	2995	492	557	0
	TONE	24	12	7	2	3	8355	2069	2020	756
	TOTAL VI	60	37	12	7	4	18234	3542	3411	756
TOTAUX (I+II+III+IV+V)		936	434	205	97	111	173332	83297	58663	18071

ANNEXE 2:

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA DISSU POUR LE PROGRAMME DE LA DISSU POUR LES 5 ANS A VENIR

Années	Disciplines obligatoires	Les autres disciplines
<u>scolaires</u>		
	- Athlétisme	- Handball
2012-2013	- Volley-ball	- Basket-ball
		- Football
	- Athlétisme	- Handball
2013-2014	- Basket-ball	- Football
	- Volley-ball	
	- Athlétisme	- Football
2014-2015	- Handball	
	- Basket-ball	
	- Volley-ball	
2015-2016	- Athlétisme	
	- Handball	
	- Basket-ball	
	- Volley-ball	
	- Football	
2016-2017	- Athlétisme	
	- Handball	
	- Basket-ball	
	- Volley-ball	
	- Football	

BIBLIOGRAPHIE

- (Togo; 1997 -1978): Manifeste de l'éducation physique. Rapport annuel de la DISSU.
- (Togo; 1985-1986): Résultats techniques du deuxième Championnat national de l'Enseignement du quatrième degré.
- (Togo ; 1989-1990) : Rapport technique du Championnat national de l'Enseignement du quatrième degré. 1989-1990
- Avant projet de loi portant charte relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives au Togo
- <u>ALDERMAN RB</u>: Manuel de psychologie du sport Education vigot Paris 1987
- Revu EPS numéro 84, Janvier 1987
- <u>TCHAGUEDEMOU E.</u> Pour la relance des sports scolaires et universitaires au Togo. Monographie soutenue en 1996.
- <u>Ludovic E.G.C. DOSSOU YOVO</u> Contribution à la redynamisation du sport scolaire et universitaire en République du Bénin. Monographie soutenue en 1992.